

Donner un coup de pouce aux primo-accédants



Mauges Communauté

Pierre FOIN

Responsable du service Habitat
Rue Robert Schuman – La Loge – Beaupréau
49 600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
Tel : 02 41 71 77 10
p-foin@maugescommunaute.fr

CONTEXTE

Le diagnostic du PLH indique que les revenus des ménages sont inférieurs à ceux observés au niveau départemental. Les ménages peuvent rencontrer des difficultés à entamer ou à poursuivre leur parcours résidentiel d'accèsion à la propriété.

Le Département apporte une aide aux ménages rencontrant des difficultés pour le remboursement d'un emprunt immobilier. Il apporte un soutien aux particuliers à l'acquisition de logements en location-accession (type PSLA). Les ménages éligibles sont les primo-accédants au sens du PTZ. Cette aide forfaitaire est de 400€/ménage, sous réserve de l'octroi de l'aide de 2 000€ du Fonds de dotation PSLA 49.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Prêt Social Location Accession : Pour les opérations qui ont reçues un agrément PSLA, les ménages qui ne dépassent pas les conditions ressources PSLA pourront bénéficier d'une aide financière forfaitaire de 3 000€. Aide accordée dans la limite de 50 opérations sur 6 ans soit 8 opérations annuelles.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Mauges Communauté

TYPE DE BENEFICIAIRES

Ménages primo-accédants.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Aides éligibles aux ménages qui ne dépassent pas les conditions ressources PSLA.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Aide financière d'un montant de 3 000 € pour les ménages.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Pour le PSLA : bailleurs sociaux, communes, ADIL

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

2022 : 30 000 €

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Le règlement d'attribution des aides communautaires en lien avec cette action a été adopté en Conseil d'agglomération le 17 novembre 2021. Un partenariat a été engagé avec les bailleurs sociaux pour faire connaître ce dispositif d'aides.

OBSERVATIONS

Le 2^{ème} volet de l'action n°7 du PLH « Création d'un dispositif de type PTZ local » n'est pas activé tant que le dispositif PTZ national continue de s'appliquer.

